



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

à Najat Vallaud Belkacem  
Ministre de l'Education nationale

**Objet :** Organisation des élections de représentants  
de parents d'élèves aux conseils d'école

Montreuil, le 20 septembre 2016

Madame la Ministre,

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école, qui se dérouleront les 7- 8 octobre 2016 va générer un flux de parents dans l'école tout au long de ces journées. A cette occasion les personnels et, en particulier les directeurs d'école, sont sollicités pour mettre en œuvre les nouvelles mesures liées à la sécurité, contenues dans la circulaire du 29 juillet 2016.

Dans ce dispositif, les directeurs sont à nouveau placés dans une situation difficile. En effet alors qu'ils devront présider le bureau de vote il leur est demandé de filtrer les entrées et sorties dans leur école en se postant à la grille de l'école pour identifier les électeurs qui rentrent dans l'école.

Ailleurs il leur est demandé de solliciter les enseignants pour qu'ils se postent eux même à la grille.

Dans les deux cas ces consignes énoncées localement entrent en contradiction avec le respect des missions tant du directeur que des enseignants. Comment pour ces derniers assurer la classe dont ils ont la responsabilité tout en se postant à la grille.

La situation est identique pour les directeurs qui ont la charge d'organiser les élections.

Ces consignes de sécurité complémentaires ajoutent à la confusion et à la complexité de celles définies par la circulaire de novembre 2015. Celles-ci doivent être assurées par des personnels qualifiés et la prévention des actes de terrorisme ne peut faire partie des missions des personnels de l'Education nationale.

Cette situation renforce la demande de notre fédération que soit convoqué en urgence un CHS-CT Ministériel sur ces questions.

Dans l'immédiat il est impératif que :

- le directeur soit déchargé de l'organisation de la sécurité, le jour du scrutin, afin de se consacrer à sa tâche de président de bureau de vote.
- la hiérarchie définit les consignes de sécurités précises à mettre en œuvre à l'occasion des élections des 7-8 octobre qui ne peuvent abandonner les directeurs et les enseignants à leurs propres initiatives.
- la mesure qui consiste à ce que les directeurs sollicitent les parents d'élèves afin d'aider à « *la sensibilisation et la mise en œuvre des règles définies pour assurer la sécurité des entrées et des sorties des élèves* » soit abandonnée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

**Norbert Trichard**  
Secrétaire général